



Saumon d'Auvergne



2002 - A. LECHÉLON ©

Année 2003 - Numéro 6

Octobre 2003

Magazine d'information et de liaison édité par :

L'Association Protectrice du Saumon Loire-Allier

Fondée en 1946 - Agréée au titre de l'environnement en 1999

Directeur de Publication Paul BRUNET - Dépôt légal en Préfecture du Puy de Dôme

Siège Social : 2, Chemin des Coustilles 63340 LE BREUIL SUR COUZE © APS 2002 - Droits réservés

Dans ce numéro :



*Vichy,
une installation de
haute performance!*



*Incohérence de la
Protection des
Espèces Sauvages*



*Alagnon,
La fin d'un
Verrou ...*



*Canicule... dur dur !!!
Pour les rivières et
les poissons...*



*Barrage de Langeac
des passes
migratoires au top*

Le Mot du Président...

L'excellente montaison 2003 de 1228 saumons de 2 et 3 étés de mer, comptabilisés au barrage de Vichy (03), a été soumise sur l'ensemble de son parcours à des difficultés dans sa migration en raison des faibles débits de la rivière Allier.

Certains obstacles qui en période normale d'étiage sont franchissables (cas du barrage des Laurins situé légèrement en amont de la confluence avec la Loire) le sont difficilement dans la situation précitée. Des lâchers ont été réalisés à partir de la retenue de Naussac (48) pour maintenir les débits réservés mesurés à certains points Vieille Brioude (43), à Vic le Comte (Banque de France) et Courmon d'Auvergne (63) et pour soutenir le débit de la Loire nécessaire aux trois sites nucléaires d'E.D.F. (situés en Loire moyenne).

Lors d'une migration, il y a forcément une perte dans le cheptel des migrateurs. Devant cette canicule, nous avons craint une catastrophe. Mais ces lâchers, par la fraîcheur qu'ils ont apportée et leur étalement dans cette période critique, ont été très favorables à la survie des saumons. Les pertes n'ont pas été plus importantes que d'habitude... nous a-t-on dit ! Mais ce ne sera qu'à l'arrière saison que nous pourrons faire une estimation plus précise en met-



Photo APS

L'Allier à Billy

tant en rapport les passages de Vichy avec le recensement des frayères.

Il a été constaté, lors des passages à Vichy, que certains saumons présentaient des blessures importantes sur les flancs. Des hypothèses ont été émises, blessures dues aux filets des pêcheurs maritimes ou fluviaux, ou provoquées par des masses métalliques résiduelles d'anciens tabliers des ponts démolis lors de la dernière guerre (source d'information Louis Vilaine, pêcheur professionnel de Loire). Une demande sera adressée à LOGRAMI (Loire Grands Migrateurs) pour en rechercher les causes et les combattre.

Cette présence importante de saumons en rivière Allier ne passe pas inaperçue. Des craintes ont été émises quant à l'ouverture de la pêche au lancer en 2^{ème} catégorie. Aucun reproche ne peut être fait à un pêcheur en action, qui accrocherait involontairement un saumon à sa ligne. Cependant sa pêche étant interdite, il doit le remettre dans l'eau vivant en prenant toutes les précautions utiles pour assurer sa survie.

...(Suite Page 02)...

Le Mot du Président... (Suite)...

Nous n'avons pas manqué d'attirer l'attention de Monsieur le Préfet de la Région Auvergne, Préfet du Puy de Dôme sur ce sujet, en demandant un renforcement de la surveillance. Une suite favorable a été donnée, nos remerciements ont été transmis à cette autorité.

Nous devons honnêtement reconnaître que la surveillance des rivières exercée par la garde-rie du Conseil Supérieur de la Pêche, a pratiquement disparue, laissant libre court aux excès de certains pêcheurs peu scrupuleux. Notre position sera ferme sur toutes dérives dûment constatées. Depuis plus de 10 ans, nos efforts ont été axés sur la restauration de l'axe Loire/Allier pour lui redonner sa richesse d'antan. Aucune mansuétude ne sera accordée aux contrevenants pris en flagrant délit. L'APS se constituera systématiquement « partie civile » pour demander des dommages et intérêts. Par ailleurs nous allons suggérer, lors de la prochaine réunion de la commission des migrateurs qu'une information soit faite en ce sens aux assemblées générales.

L'affaire SARIA (Pollutions récurrentes de la Sioule ayant entraîné une mortalité de saumons) est toujours en cours. Après de multiples reports d'audience, nous avons bon espoir pour une conclusion d'ici la fin de l'année.

Enfin, nous sommes à votre écoute pour tout sujet que vous souhaiteriez aborder, et serions heureux d'y répondre.

Le Président
Paul BRUNET

Réponse :

Dans le numéro 4 de Saumon d'Auvergne on vous demandait l'année de capture de ce saumon. Il s'agit de l'année 1989

(Couleur de la bague)



Passer Migratoire de Vichy... Une Installation de Haute Performance !

Dès la construction du barrage de Vichy, l'APS s'était attaquée aux problèmes causés aux poissons migrateurs par l'érection de cet ouvrage non équipé de passes migratoires fonctionnelles. Chaque année voyait s'engager le même combat pour l'ouverture du barrage, seul moyen efficace pour faire passer les saumons vers l'amont.

Finalement, à la requête de l'APS, une action contre la ville de Vichy fut déposée devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand le 28 janvier 1982. L'affaire se termina par un match nul et les deux parties renvoyées dos à dos pour avoir porté leur différend devant une juridiction « incompétente pour en connaître ».

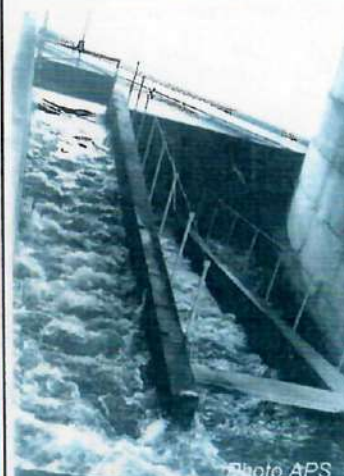


Photo APS
Première échelle construite en rive droite

Cette aventure juridique ne resta pas sans suite, et une première échelle fut construite en rive droite, une échelle d'un type nouveau, sans bassins successifs, à pente rapide, avec des déflecteurs de tôles pliés en dents de scie. Vite baptisée « écaillor », quelques saumons de bonne volonté la franchirent néanmoins sans se blesser. Cependant l'efficacité douteuse de ce dispositif indiquait clairement qu'il fallait penser à autre chose, et l'APS qui n'a jamais manqué d'hommes compétents dans ses rangs, réalisa la maquette d'une passe migratoire qu'elle proposa aux autorités compétentes. Cette

initiative resta lettre morte, mais lorsque l'on compare le projet proposé par l'APS, avec la passe migratoire actuelle, inaugurée le 1^{er} avril 1996, la similitude des deux structures ne manque pas d'étonner l'observateur. Quand aux vitrines de visualisation, elles existent depuis longtemps au Québec, notamment à Matane, ville jumelée avec Vichy.

Pour une fois, on n'a pas réinventé la roue ! ... c'est également le cas pour la salmoniculture de Chanteuges, où là aussi, l'action de l'APS n'est pas étrangère à son existence.

Guy Noël CHAUMONT (APS)



Photo APS

1985, maquette du projet de passe migratoire pour Vichy, présentée par l'APS... Que de similitudes avec la nouvelle structure photo ci-contre

Photo APS

A. VIGANOTTI sarl

MEUBLES / CUISINES / MAGASINS / BUREAUX

ALAIN VIGANOTTI

Gérant

8, rue du Petit Puits - 63570 AUZAT LA COMBELLE

Téléphone : 04.73.96.12.22 et 04.73.96.00.98

Télécopie : 04.73.96.08.98 - Portable : 06.09.36.42.54

Messagerie : a-viganotti-sarl@fr.st

Incohérence de la Protection des Espèces Sauvages



Photo APS

Le grand cormoran ravages les poissons et en particulier les tacons...

Comment concilier la protection des espèces sauvages et la régulation de celles dont l'abondance excessive nuit gravement et met en danger les populations piscicoles ?

En rivière, et particulièrement sur l'Allier, ce problème se pose à propos du grand cormoran qui a envahi les zones les plus reculées et qui fait des ravages parmi les poissons et en particulier les tacons. Aucune solution satisfaisante n'a encore été mise en place.

Ce même problème se pose également en mer, notamment sur la côte

Est du Canada, pour les phoques dont la population en progression constante se chiffre par millions. Ces animaux sont de grands consommateurs de poissons et n'épargnent pas les saumons qui leur payent un lourd tribut.

En vue de limiter sensiblement cette surabondance, Guy Chaumont (APS) est intervenu sans relâche pour que soit reprise la chasse de ces mammifères maritimes. Il tient à nous faire savoir qu'il a obtenu satisfaction après un long combat commencé en 1994. En effet, la délégation commerciale du Canada vient de signer une entente avec la Chine, qui ouvre le marché asiatique à l'exploitation du phoque et à sa chasse intensive dans l'Atlantique nord. Plus de 350 000 phoques de tous âges et de toutes tailles seront abattus chaque année, et ce nombre pourrait doubler d'ici 5 ans.

Maurice Pons (APS)



Photo APS

Les phoques n'épargnent pas les saumons. Ils leur font même payer un lourd tribut !

Communiqué :

Faisant suite à une réunion de travail organisée le samedi 7 juin 2003, à Saint Germain des Fossés (03), animée par notre ami et adhérent Pierre Giraudet, une modification a été apportée dans l'organigramme du conseil d'administration.

TRESORERIE, il convient de lire maintenant :

- Trésorier Général Guy Augrandenis
- Trésorier Adjoint Jacques Chabrier (chargé de présenter les comptes de résultats et les comptes prévisionnels)
- Vérificateurs aux comptes Thierry Amblard et Jean Barbier

Brève :

Au 4 novembre 2003, la totalité des géniteurs (environ une quarantaine) qui devaient être capturés pour la campagne 2003 a été piégée à la Bajasse et a intégré la salmoniculture de Chanteuges.



2002 - A. LECHÉLON ©

J'aide les actions en faveur du saumon atlantique Loire Allier

J'adhère à l'Association Protectrice du Saumon.

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville : ☎ :

Membre adhérent : 18 € ☐ Membre sympathisant : 23 € ☐
Membre bienfaiteur : 30 € ☐

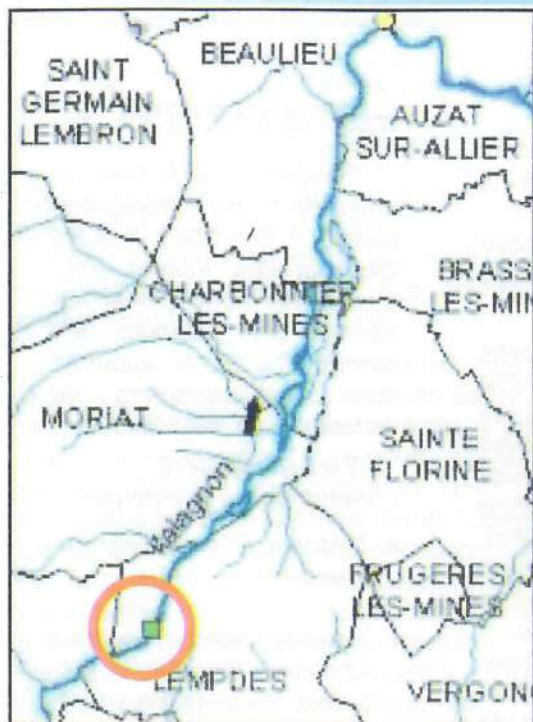
Ci joint la somme de €

Par chèque bancaire ☐ chèque postal ☐ autre ☐

À l'ordre de l' Association Protectrice du Saumon Loire-Allier

A M. Guy AUGRANDENIS, 3, rue des Grises - 63570 LA COMBELLE

➤ La carte de membre me sera envoyée à réception directement à mon adresse



Alagnon :

La fin d'un verrou...

Dernier affluent principal en rive gauche de la rivière Allier, et en amont des affluents Sioule et Dore, la rivière Alagnon était bloquée dès son départ de l'axe migratoire par le barrage de « Grand Pont »..

Situé à une dizaine de mètres des piles du « Grand Pont », ce verrou était constitué de l'enrochement de l'ancien barrage alimentant une micro-centrale abandonnée depuis plusieurs années. La hantise des responsables à donner l'ordre pour réaliser un ébrèchement pour assurer par eau basse la montée, était l'affleurement des piles du « Grand Pont ». Le passage pratiqué pouvait en effet créer une faiblesse pour l'ensemble de l'ouvrage et le mettre en péril. Après bien des tergiversations, il a été partiellement arasé en juillet dernier, en pratiquant deux brèches dans le mur qui barrait la rivière. Le contrat « Rivière Alagnon », signé le 19 janvier 2001, a permis de mettre fin à ce verrou important.

Rivière à migrants...

L'Alagnon, est classée rivière à migrateur, au même titre que la rivière Allier. Six espèces sont concernées par ce classement : le saumon atlantique, la truite fario, l'ombre commun, l'anguille, la lamproie marine, la lamproie fluviatile.

Il est bon de rappeler qu'en vertu de ce classement : « tout ouvrage doit comporter des dispositifs assurant la libre circulation des poissons migrants (Loi pêche, article L 232-6). On doit comprendre par ouvrage toute installation pouvant entraîner un impact sur la libre circulation des poissons migrants. Ne sont donc pas seulement concernées les prises d'eau (barrage ou seuils), mais également les usines des micro-centrales, les moulins ou seuils placés sur les canaux de dérivation. Par ailleurs la circulation des poissons doit être possible dans les deux sens : montaison et avalaison. En conséquence des aménagements spécifiques doivent équiper ces obstacles.

...(Suite Page 5)...

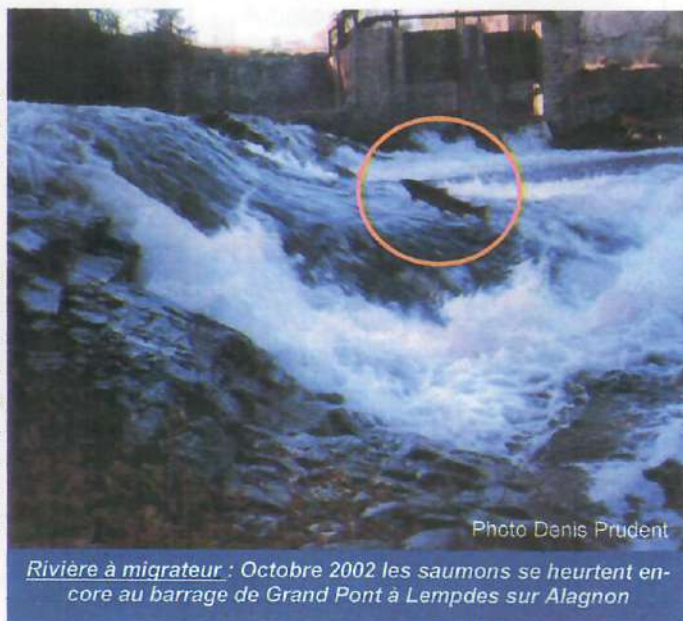


Photo Denis Prudent

Rivière à migrateur : Octobre 2002 les saumons se heurtent encore au barrage de Grand Pont à Lempdes sur Alagnon

 CRÉDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE-LOIRE	 FÉDÉRATION PÊCHE PUY-DE-DOME	 LOGRAMI LOIRE GRANDS MIGRATEURS	 FÉDÉRATION PÊCHE 43 Conseil Supérieur de la Pêche
 CUIR CENTER Le n°1 du salon cuir. RN89 - 63370 LEMPDES - ☎ 04 73 61 60 06	 FONDATION SAUMON	AU FIN PECHEUR pour toutes les pêches Jean-Paul GOUTTE - QUILLET A75 sortie 1 direction Cournon (Près de Ciné Dôme) 63170 AUDIERE ☎ 04 73 28 90 51 PARKING GRATUIT !	

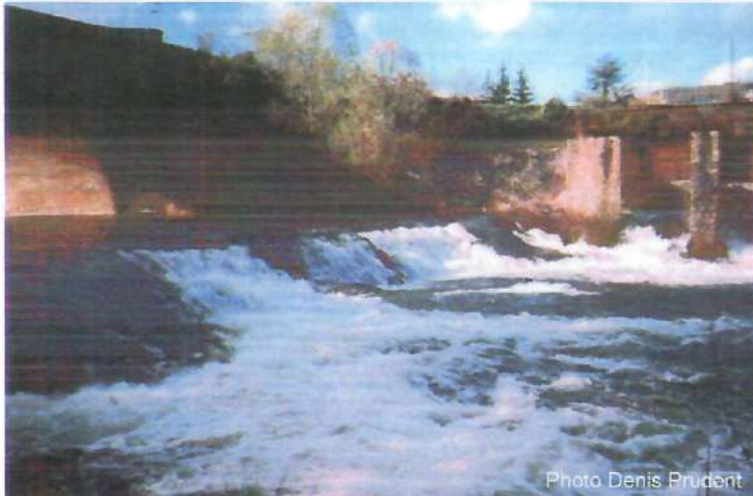


Photo Denis Prudent

Été 2003, la fin du verrou... Deux brèches sont pratiquées sur le mur pour faciliter le passage des migrateurs



Photo Denis Prudent

Le verrou Grand Pont privait les saumons des frayères en amont de Lempdes sur Alagnon.

Alagnon : (Suite)

Caractéristiques...

L'Alagnon prend sa source à 1282 m et rejoint la rivière Allier au lieu-dit « Le saut du Loup » (altitude 390 m). Après une course de 84 km au travers de vallées et de gorges, les débits sont très variables avec des amplitudes importantes :

- Module : 13 m³/s ou l'équivalent d'une lame d'eau de 410 mm

- Étiage : il peut-être inférieur à 0,4 m³/s
- Crues : souvent supérieur à 150 m³/s

Ce fort dénivelé entraîne lors de fortes crues (environ une année sur quatre) sur la partie basse de l'Alagnon (en aval de Lempdes 43) d'importants mouvements de granulats qui réduisent à néant toute la reproduction naturelle.

Qualité de l'eau...

Il y aurait beaucoup à dire sur la qualité des eaux de l'Alagnon à l'heure actuelle. Nous ne retiendrons que le fait qu'elle est limite pour accueillir des salmonidés. Pour cette raison le contrat de rivière prévoit la construction de stations d'épurations conformes sur cet axe.

De sérieux obstacles subsistent encore... !

Sur les dix huit ouvrages recensés (volet B1 de la restauration du milieu du contrat « Rivière Alagnon »), cinq posent de réelles difficultés.

Ce sont, d'amont en aval :

- le barrage hydroélectrique de Blesle (2 micro-centrales en série) : l'ouvrage de retenue pose de sérieux problèmes à la montée et il peut également détruire un cycle d'avalaison.
- Le barrage hydroélectrique de Chambez (Turbinage maximum de 16 m³/s) : c'est l'obstacle le plus important de l'axe migratoire. Ce barrage est équipé d'une échelle à bassins successifs, malheureusement elle est située en rive gauche, coté opposé à la sortie du canal de fuite de l'usine, donc à l'écart du courant principal.

- Le barrage de prise d'eau du béal des Moulins : il prend plus de la moitié du débit d'étiage et peut ainsi être très perturbant à l'avalaison.
- Le barrage du moulin de Dardelin : la perturbation engendrée dépend principalement du débit de la rivière.
- Le barrage d'irrigation de Beaulieu : l'ouvrage présente les mêmes problèmes que ci-dessus.

Outre les nuisances indéniables apportées aux rivières par ce genre d'ouvrage et contre lesquelles il est difficile de lutter, sans l'arasement complet, les acteurs du contrat « Rivière Alagnon » doivent maintenant orienter leur action vers l'aménagement des seuils posant problème et sur la qualité de l'eau. Ils peuvent compter sur le total soutien de l'A.P.S. qui voit dans cette rivière de nouvelles capacités d'accueil de saumons atlantiques.

Denis Prudent (A.P.S.)



Autrefois ...



Photo Guy Noël Champan

1960 - Maurice Rivière et sa pêche dans la région de Vie le Comte.



Canicule ... Dur Dur !!! Pour Les rivières et les Poissons ...



Terre craquelée...
Rivières à sec...
L'impact des orages est
resté très limité

Les sept premiers mois de l'année ont connu un niveau de précipitation particulièrement faible. Ce bilan est inquiétant pour l'avenir du cheptel saumon, mais aussi plus généralement sur la faune et la flore aquatique.

Gestion de l'eau délicate !

L'impact des orages de juillet sur ce déficit cumulé est resté très limité et n'a pas permis de compenser le manque d'eau qu'a connu la région Auvergne. La température caniculaire qui s'est rajoutée au phénomène a accentué l'évaporation naturelle des sols et des plantes. Elle a atteint des sommets en juillet et en août.

Résultat la gestion de l'eau a été plus que délicate et pour une fois, reconnaissons le, les barrages bien que néfastes à l'environnement aquacole, ont limité les dégâts et maintenu en partie les étiages. Pourtant les agriculteurs ont critiqué vertement la gestion de l'eau, et notamment celle de la retenue de Naussac, et n'hésitent pas à demander d'autres retenues... ! Des fois que l'on permette à ces messieurs de gaspiller un peu plus le précieux liquide, pour mieux assassiner la nature !



Gestion de l'eau délicate !

Vous avez dit gaspillage ?

J'ai bien dit gaspillage, et on se demande de qui on se moque ? Les céréaliers et autres producteurs de maïs n'ont pas manqué comme à leur habitude de gaspiller le précieux fluide en arrosant sans vergogne les champs écrasés par un soleil de plomb. Quand on sait que dans de telles conditions, environ 90 % de l'eau s'évapore et ne profite pas à la plante, cela laisse rêveur... Mais il est vrai qu'il est dur de procéder aux arrosages de

nuits alors que la température est plus fraîche et que l'eau distribuée est bien plus profitable aux plantes ! En effet il faut se lever souvent pour déplacer les arroseurs...

On pourrait aussi évoquer les inconséquents qui certainement par laxisme arrosent les routes, (le maïs pourrait-il pousser sur le goudron) au mépris du gaspillage engendré et de la mise en danger certaine des automobilistes qui se retrouvent confrontés à des murs d'eau qui leur tombent dessus à l'improviste ! Que l'on ne dise plus que certains agriculteurs favorisés des zones de production céréalière sont respectueux de l'environnement ! Les primes distribuées par l'Europe et la course à la surproduction, font qu'il n'y a plus aucun respect de l'environnement et de l'avenir des terres qu'ils appauvrissent, qu'ils polluent à longueur d'année, en utilisant des produits phytosanitaires de plus en plus efficaces mais surtout de plus en plus nocifs à la santé. Il faut quand même savoir que la France est le deuxième pays utilisateur de pesticides après les États-Unis. En prime l'arrosage intensif, tel qu'il est pratiqué, entraîne cette chimie dans les nappes phréatiques, dans les rivières, pour tuer la vie et fabriquer des déserts !



Photo APS

Entre Riom et St Beauzire... Preuve flagrante de gaspillage... Malgré un arrosage intensif le maïs ne pousse pas sur le goudron, mais les automobilistes sont mis en danger !

Leur porte-parole et président du syndicat des irrigants voudrait bien nous faire croire que ces « pauvres gens » sont à l'article de la mort, qu'ils sont les premières victimes de cette situation... Il ose prétendre ouvertement que l'arrosage en heures chaudes ne provoque pas plus de perte par évaporation qu'en heures fraîches. Cela relève purement et simplement de la tartuferie. Si c'est ce que l'on apprend dans les écoles d'agriculture, il faut vite revoir le programme de sorte que les « jardiniers de la France » ne restent pas sur une idée fausse. En tous cas ce n'est pas nous qu'il fera pleurer sur leur sort bien au contraire ! Les éleveurs et leurs animaux sont certainement bien plus à plaindre qu'eux !

Avant de réclamer d'autres retenues, il convient de commencer par économiser l'eau, rester humble, de ne surtout pas se porter en donneurs de leçons, ou encore se pré-

tendre écologistes avertis, messieurs les céréaliers et producteurs de maïs.

On croit rêver !

On a même pu lire dans les colonnes d'un quotidien régional au travers du discours du président de Limagrain : ...« les barrages sur l'Allier ont permis de tripler la remontée des saumons ! ... » Ce personnage pittoresque devrait savoir que les barrages ne sont pour rien dans la production des saumons (au contraire... !) et que l'eau ne fait pas le poisson ! Par contre sa qualité y contribue fortement alors compte tenu des éléments évoqués supra, mieux vaudrait s'abstenir de livrer aux lecteurs de telles aberrations. Et si les étiages soutiennent effectivement les nappes phréatiques, les urbains n'ont pas envie de boire les poisons violents originaires de l'agriculture industrielle, et ne souhaitent pas se sacrifier au lobbying d'une certaine agriculture irresponsable !

Dur dur ! pour les rivières et les poissons

Période très dure pour les poissons et leur environnement ! Pourtant une fois de plus on ne comprend pas pourquoi, alors que la situation des cours d'eau était particulièrement critique, connaissant même une mortalité flagrante, on n'a pas pris des mesures plus radicales comme la fermeture totale de la pêche ! Au lieu de cela on a limité cette mesure, la fermeture totale n'intervenant que le 31 août en première catégorie au prétexte qu'il fallait de la souplesse pour ménager la susceptibilité des « touristes » ! Quand on est responsable, on ne fait pas de démagogie ! Il faut prendre ses responsabilités ! Quand on est pêcheur, on est respectueux du poisson et de son environnement. On comprend aisément que les conditions climatiques ne permettaient pas de pratiquer notre sport favori, par contre, on ne comprend pas que les mesures ne soient prises qu'à moitié ! Résultat, on a favorisé la prise des quelques malheureux géniteurs qui tournaient en rond dans leurs trous !

Réglementation bafouée !

Que dire de la réglementation de l'usage de l'eau prise judicieusement par l'administration préfectorale ? Tout simplement que d'une manière générale, elle n'a pas été respectée et pas seulement par les particuliers qui ont continué d'arroser leurs petites fleurs et laver leurs belles autos... Certaines communes ont été en tête des contrevenants, et n'ont pas toujours montré le bon exemple ! On ne parle même pas des sportifs qui réclamaient des arrosages intensifs pour leurs pelouses favorites ! Où sont passés les notions d'économie et de gestion ?

D'ailleurs si l'on n'a pas diminué les prélèvements, on n'a pas non plus diminué les rejets polluants dans les cours d'eau récepteurs. Comme le pouvoir d'auto épuration des cours d'eau était affaibli par la réduction de leur débit avec l'effet combiné de la chaleur la qualité des eaux n'a pu être que désastreuse avec des conséquences dramatiques au risque d'anéantir brutalement les investissements lourds réalisés et les longs efforts consentis par beaucoup et entre autre par les pêcheurs sportifs de saumons qui se sont privés de pêche depuis 1994 !

Et les sports d'eaux vives dans tout cela ? Ils n'ont pas non plus cessé leur activité dévastatrice pour autant ! Le lit des rivières en étiage sévère a été savamment labouré par



Certaines communes n'ont pas montré le bon exemple ...



Photos APS

pas non plus cessé leur activité dévastatrice pour autant ! Le lit des rivières en étiage sévère a été savamment labouré par les canoës, les kayaks, les rafts, les hydrospeeds et autres engins... pauvres poissons qui déjà bien en difficulté par le manque d'eau, la chaleur, ont du subir le passage incessant de personnages venus se défouler sur la rivière, se prétendant « amoureux de la nature ». Cela serait étonnant que l'inverse soit vrai !

La réalité n'est pas belle à voir et à dire mais pourtant elle est bien là, désastreuse, assassine ! A l'horizon il faut souhaiter que cette catastrophe interpelle et provoque une prise de conscience rapide pour protéger ce qui reste de notre patrimoine et ne pas en faire un désert.

Le Comité de rédaction de l'APS



Photo APS



Photo APS

Continuons à maltraiter l'environnement et à brève échéance, il n'y aura plus que des déserts pour nos enfants.

Brèves :

Salmoniculture de Chanteuges : au 15 novembre 2003, 144 saumons sont actuellement en stabulation dont : 44 reconditionnés (saumons de 2 et 3 été de mer), 60 piégés au printemps 2003, 40 piégés en automne. 200.000 smolts seront marqués entre le 7 et le 29 janvier 2004.

Passes de Langeac : 177 saumons ont franchis les nouvelles passes migratoires de la retenue de Langeac

Incubateurs de terrain : Leur chargement interviendra début janvier 2004 avec des œufs œilletés.

Barrage de Langeac, des Passes Migratoires au Top !

A l'initiative de la Mairie de Langeac (43) et du S.M.A.T. du Haut - Allier, un important chantier va s'achever fin 2003 à l'île d'Amour. Ces travaux ont pour but de remédier aux insuffisances des dispositifs de franchissement mis en place sur ce seuil.



Photo APS

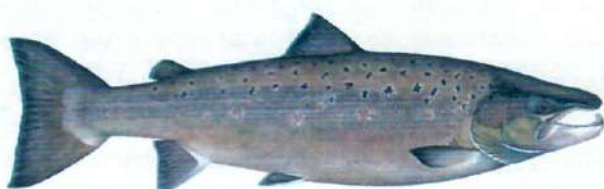
La retenue de l'île d'Amour à Langeac équipée de passes migratoires au top !

État des lieux :

Il paraît intéressant de rappeler ici l'état des installations avant les travaux et de préciser les caractéristiques essentielles des modifications apportées.

Le barrage de Langeac est équipé de deux dispositifs de franchissement :

- Une passe implantée en rive droite à l'extrémité du seuil de dérivation, remontant à 1975 et constituée de 3 bassins successifs, assortis d'un pré-barrage aval (dévalé de quatre mètres, fractionné en cinq chutes de à 0,40 m de hauteur). Ce dispositif présente des insuffisances en raison d'un génie civil dégradé, de mauvaises conditions hydrauliques, ouvrage d'entonnement avant incompatible avec l'installation d'un système de vidéo comptage.
- Une passe accolée à la micro centrale, réalisée en 1990, équipée de 15 bassins successifs avec échantillons latéraux et orifices noyés, le dernier bassin recevant un débit d'attrait égal au volume transitant dans la passe. Celle-ci présente des insuffisances en raison d'une chute trop importante à la sortie amont, d'un colmatage fréquent des grilles d'entrée aval, des débordements sur les bassins et les rives latérales, des bassins aval noyés.



D'important Travaux réalisés !

Il vient donc d'être porté efficacement remède à ces insuffisances par la remise en état des éléments dégradés (passe rive droite), par des modifications importantes amont, ainsi que par un nouveau calage de l'ensemble afin de diminuer certaines hauteurs de chutes. L'avalaison des saumoneaux en sera facilitée par la réalisation de dispositifs adaptés en tête du canal de dérivation et par une échancrure pratiquée sur le seuil de la goulotte de dégrillage.

La réalisation comporte également l'implantation après réfection des ouvrages d'entonnement, de deux locaux de vidéo comptage, l'un à l'entrée du seuil de dérivation, l'autre dans la passe accolée à la micro centrale. Ce second ouvrage est complété par une salle de visualisation.



Photo de gauche : Rive gauche de l'Allier la sortie de la passe et la chambre de visualisation.
Photo de droite : la nouvelle passe à paliers successifs



Barrage de Langeac : l'aménagement du barrage sur l'Allier en rive droite.

Ces installations nouvelles sont du plus grand intérêt car elles permettront un passage aisé des migrateurs mais également d'avoir une connaissance de la nature et de l'importance du contingent de saumons transitant par les installations. En outre, la salle de visualisation aura une utilité pédagogique et touristique. Encore un point noir inhibé pour les saumons de l'Allier !

Claude Martin (APS)